

Le point à mi-mandat



Table des matières

Message du vérificateur général	1
Qui nous sommes et ce que nous faisons	2
Aperçu des cinq dernières années	4
Résumés des rapports publiés	5
Thèmes relevés dans les recommandations émises ces cinq	
dernières années	29
Résultats obtenus au cours des cinq dernières années	30
Perspectives pour les cinq prochaines années – domaines à privilégier	32
Perspectives pour les cinq prochaines années – planification de l'avenir	34

La traduction de ce rapport a été fournie par le Service de traduction du Manitoba. En cas d'incohérence, se reporter à la version anglaise.





Message du vérificateur général

En août 2020, j'ai entamé mon mandat de dix ans en qualité de vérificateur général. Aujourd'hui, en octobre 2025, je réalise avec étonnement que je suis déjà à mi-chemin de ce mandat.

Je tiens à remercier l'ensemble des ministères et des organismes avec lesquels nous avons collaboré au cours des cinq dernières années pour leur coopération, leur aide et leur engagement à mettre en œuvre nos recommandations. L'objectif de mon Bureau est atteint lorsque les entités auditées améliorent leurs pratiques par la mise en œuvre de nos recommandations.

Je veux également remercier mon équipe de son soutien et de son travail assidu. Les réalisations du Bureau sont le résultat direct de son engagement et de son dévouement sans faille.

Au cours des cinq dernières années, nous avons publié à l'intention de l'Assemblée législative du Manitoba plus de 20 rapports sur divers sujets, tels que la préparation aux éclosions de maladies animales et les services de traitement des dépendances. Ces rapports, parmi d'autres, ont donné lieu à des recommandations qui ont permis d'améliorer les services et les programmes destinés aux Manitobains.

De plus, après de longues années de changements restreints à notre portefeuille d'audits d'états financiers, nous y avons récemment ajouté deux audits importants, ceux de l'Office régional de la santé de Winnipeg et de Soins communs. La réalisation de ces nouveaux audits nous a permis d'en apprendre davantage sur ces organismes et nous aidera à sélectionner les futurs audits.

Je suis heureux que, ces dernières années, nous ayons considérablement accru notre utilisation de l'analyse de données et amélioré nos pratiques en matière de sécurité des technologies de l'information, ce qui a permis d'améliorer la qualité et l'efficacité de nos audits et de réduire le risque de perte de données.

Alors que j'entame la seconde moitié de mon mandat de dix ans, mon intention est de mettre à profit l'excellent travail que nous avons déjà accompli pour en accroître encore l'impact. Cela impliquera de recueillir de l'information et de mener des analyses afin d'orienter nos efforts, en veillant à ce qu'ils soient aussi efficaces et percutants que possible. En outre, j'ai la volonté de continuer de renforcer les capacités de notre équipe afin de faire face à l'évolution rapide de l'environnement dans lequel nous vivons.

Pour ce faire, nous devrons veiller à ce que notre équipe soit hautement adaptable et compétente sur le plan technologique.

À titre de haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba, je me réjouis de continuer de servir la population de notre province au cours des cinq prochaines années.

Tyson Shtykalo, FCPA, FCA Vérificateur général

Typon Skholich-



Qui nous sommes et ce que nous faisons

Le vérificateur général examine la manière dont le gouvernement gère ses responsabilités et ses ressources et rend compte à ce sujet. Pour ce faire, il effectue des audits objectifs, fondés sur des données factuelles, qui sont présentés à l'Assemblée législative.

Soutenu par un personnel de plus de 55 personnes, le vérificateur général est au service de l'Assemblée législative du Manitoba et, par conséquent, de tous les Manitobains.

La nécessité d'un audit législatif

Au Canada, comme dans d'autres systèmes parlementaires, le contrôle des fonds publics est effectué au nom de la population par ses représentants élus, les députés. Bien que les gouvernements élaborent des budgets et des prévisions budgétaires, ils ne peuvent ni collecter ni dépenser l'argent des contribuables sans l'approbation des assemblées législatives. Après avoir dépensé les fonds qui leur ont été confiés, les gouvernements sont tenus de rendre compte aux assemblées de la manière dont cet argent a été utilisé. Cette obligation de rendre compte des mesures prises constitue le fondement d'une relation de responsabilité entre les gouvernements et leurs assemblées législatives.

En tant qu'organe directeur dans cette relation de responsabilité, chaque assemblée législative est responsable de ce qui suit :

- Superviser les activités du gouvernement.
- Tenir le gouvernement responsable de sa gestion des fonds publics.

Pour faciliter ce processus, le gouvernement présente à l'Assemblée législative de l'information sur l'utilisation des fonds publics qui lui sont confiés.

Cependant, l'Assemblée doit avoir l'assurance que cette information est appropriée, crédible et complète, et qu'elle reflète fidèlement les activités du gouvernement. Elle obtient cette assurance par l'intermédiaire d'une fonction d'audit indépendante mise en place pour l'aider à remplir son rôle de supervision.

La fonction d'audit législatif, assumée au Manitoba par le vérificateur général, est donc un élément essentiel de l'obligation redditionnelle à l'égard du public et une partie vitale du processus démocratique d'un gouvernement responsable.



Notre mandat

La Loi sur le vérificateur général (la Loi) fait du vérificateur général un haut fonctionnaire de l'Assemblée législative. Le vérificateur général a pour rôle principal de fournir à l'Assemblée des renseignements, conseils et garanties indépendants afin de l'aider à tenir le gouvernement responsable de l'administration des fonds publics. Pour ce faire, nous publions chaque année plusieurs rapports, notamment des audits des comptes publics et d'autres états financiers, des audits de gestion, des audits des technologies de l'information, des enquêtes et d'autres rapports.

Nous pouvons également effectuer des audits spéciaux à la demande du lieutenantgouverneur en conseil, du ministre des Finances ou du Comité des comptes publics, à condition que cela n'interfère pas avec les responsabilités principales du Bureau.

Indépendance

Avant toute chose, le vérificateur général et les membres du personnel doivent être indépendants du gouvernement et des organismes gouvernementaux assujettis à des audits, et être perçus comme tels. L'indépendance est considérée comme la pierre angulaire de l'audit législatif.

Pour nous acquitter de notre mandat efficacement, nous devons être indépendants à l'égard du gouvernement. Cela nous permet d'examiner, sans interférence, tout sujet de préoccupation et toute question d'importance capitale. Notre indépendance évite que nous soyons influencés par des pressions d'ordre politique ou autres venant de l'extérieur, lesquelles pourraient nous dissuader d'effectuer certains audits. Elle nous permet également de rendre compte de nos constatations et de ce que nous estimons être des

Cette responsabilité est fondamentale dans notre rôle consistant à aider

l'Assemblée législative à responsabiliser le gouvernement.

conclusions justes, même si le gouvernement ou l'organisme gouvernemental en question est en désaccord avec nos conclusions ou recommandations.

Accès à l'information

Compte tenu de l'ampleur de notre mandat, nous devons avoir accès à l'information nécessaire pour accomplir notre travail correctement. À cette fin, la Loi stipule que le vérificateur général peut, à toute heure convenable, avoir accès aux livres d'un organisme gouvernemental nécessaires à l'application de la Loi.



Aperçu des cinq dernières années

Nous avons publié

21 rapports d'audits de projets



Nous avons émis 205 recommandations dans ces rapports

100 opinions sur des audits d'états financiers et un rapport à l'Assemblée législative chaque année

Nous avons émis dans des lettres à l'intention de la direction 124 recommandations relatives à ces audits d'états financiers

Nous avons publié rapports de suivi





Résumés des rapports publiés

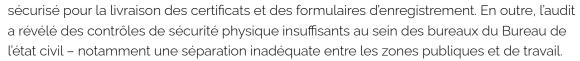
De septembre 2020 à septembre 2025, nous avons publié 21 rapports d'audits de projets. Vous trouverez ci-dessous un résumé de chaque rapport. Pour en savoir plus sur l'un de ces rapports, rendez-vous à la page suivante : oag.mb.ca/fr/audit-reports.

Bureau de l'état civil (septembre 2020)

Le Bureau de l'état civil détient près de quatre millions de dossiers d'état civil remontant jusqu'à 1882. Les documents d'état civil comprennent l'enregistrement des naissances, des décès, des adoptions, des changements de nom et des changements de désignation de sexe.

Cet audit a établi que le Bureau de l'état civil doit en faire davantage pour gérer les risques associés à la sécurité, à la confidentialité et à l'intégrité des données d'état civil qu'il détient.

Le rapport mentionne que le Bureau n'a pas examiné régulièrement les droits d'accès du personnel à son logiciel du registre, et qu'il n'a pas toujours utilisé un courrier



L'audit a également révélé plusieurs problèmes avec les registraires généraux de l'état civil, notamment :

- Le Bureau n'a pas conservé une liste complète des registraires généraux de l'état civil, ni validé leur identité.
- Le Bureau n'a pas donné de formation aux registraires généraux de l'état civil sur la façon de préparer et de transmettre les données de l'état civil, ni sur la façon de préserver la confidentialité et la sécurité de ces données.

Ce rapport comprend 19 recommandations. À la date de notre dernier suivi, à l'automne 2024, huit des recommandations avaient été mises en œuvre ou résolues d'une autre façon.





La salubrité de l'eau potable est une responsabilité clé du gouvernement du Manitoba. Malgré le fait que notre province n'a pas connu d'éclosions majeures de maladies d'origine hydrique ces dernières années, il est crucial que nous demeurions vigilants en gérant les risques par l'exécution des lois et des règlements en vigueur.

Cet audit a examiné le caractère adéquat de la surveillance de la salubrité de l'eau potable assurée par le ministère de la Conservation et du Climat.

Nous avons constaté que les processus de délivrance de licence et de surveillance des réseaux d'alimentation en eau

potable du ministère ne réduisaient pas suffisamment les risques pour la salubrité. Nous avons également constaté que les processus de planification stratégique et de mesure du rendement du ministère permettant de surveiller la salubrité de l'eau potable étaient faibles.

Plus précisément, 20 % des réseaux d'alimentation en eau potable connus au Manitoba n'avaient pas de licence d'exploitation. La majorité d'entre eux étaient de petits réseaux, mais plusieurs fournissaient de l'eau aux écoles. En outre, on estime que la moitié des réseaux d'alimentation en eau potable de la province n'avaient pas d'exploitant accrédité.

Nous avons aussi constaté que le nombre de réseaux d'alimentation en eau potable titulaires d'une licence au Manitoba avait presque doublé en cinq ans, tandis que le nombre de membres du personnel affectées à la délivrance des licences et à la surveillance de ces réseaux a diminué. De plus, nous avons constaté l'insuffisance des mesures prises pour rétablir la conformité des réseaux d'alimentation non conformes avec la réglementation provinciale.

Ce rapport comprend 19 recommandations. À la date de notre dernier suivi, à l'automne 2024, 12 des recommandations avaient été mises en œuvre ou résolues d'une autre façon.



Surveillance des établissements d'enseignement postsecondaire (octobre 2020)

Les établissements publics d'enseignement postsecondaire du Manitoba sont un élément important de la réussite de la province. Ces sept établissements ne contribuent pas seulement à l'économie, mais favorisent aussi l'innovation et la croissance, et préparent les apprenants à atteindre leurs objectifs personnels et professionnels.

Les deux chapitres du rapport fournissent un examen complet de la surveillance des établissements publics d'enseignement postsecondaire du Manitoba par le gouvernement et les conseils d'administration de chaque établissement.



Surveillance gouvernementale des établissements publics d'enseignement postsecondaire

Nous avons constaté que le gouvernement n'avait pas de stratégie globale pour le système d'enseignement postsecondaire et que la surveillance des établissements d'enseignement postsecondaire était faible. L'audit a également permis de constater que les processus de communication entre le gouvernement et les conseils d'administration des établissements doivent être améliorés.

Surveillance de la gouvernance par les conseils d'administration des établissements d'enseignement postsecondaire

Nous avons également constaté que les établissements doivent moderniser et renforcer les principales pratiques de gouvernance afin de garantir que les fonctions de surveillance des conseils d'administration sont correctement remplies, notamment en ce qui concerne la surveillance du recteur.

Le rapport souligne un certain nombre de domaines pour améliorer la surveillance des conseils d'administration, notamment une meilleure orientation et formation des présidents de conseil, une participation plus active à la surveillance des risques stratégiques, l'amélioration des structures et des pratiques des comités, une utilisation plus appropriée des séances à huis clos, ainsi que l'amélioration des processus de divulgation des conflits d'intérêts et des processus d'évaluation des conseils.

Le rapport note également que les conseils d'administration doivent faire davantage pour assurer le respect des contrats de travail des recteurs et leur négociation afin de garantir la protection des intérêts de l'établissement. En outre, nous avons constaté que la surveillance des dépenses du recteur par le conseil d'administration était entravée par des pratiques administratives déficientes et par le manque de documents justificatifs. Le rapport relève un certain nombre de domaines où les politiques de dépenses des établissements pourraient être renforcées pour améliorer la clarté.

Le Manitoba manque de soutien central et d'orientation pour les organismes du secteur public administrés par un conseil d'administration

Bon nombre des problèmes relevés dans le rapport, notamment la nécessité d'établir des relations mutuellement respectueuses et d'améliorer la communication entre le gouvernement, les conseils d'administration et la direction, ne concernent pas seulement le secteur de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement peut faire plus pour appuyer et améliorer les pratiques de gouvernance et les relations dans l'ensemble du secteur public.



Facturation par les médecins (janvier 2021)

Au Manitoba, plus de 3 000 médecins sont payés selon un processus de rémunération à l'acte lorsqu'ils fournissent des services admissibles à la population. Les montants sont versés aux médecins par le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active (le ministère) en prenant pour hypothèse que leurs factures sont exactes, qu'elles sont légitimes et qu'elles peuvent être étayées par des pièces et des documents en la possession du médecin.

Cet audit a évalué si le ministère avait mis en place les systèmes et les procédures nécessaires pour garantir que les honoraires versés aux médecins et les montants recouvrés auprès de ces derniers étaient conformes aux lois, aux règlements et aux ententes en vigueur.



Nous avons conclu que des procédures étaient en place pour que les médecins puissent facturer les dépenses admissibles et que la Province du Manitoba puisse recouvrer les trop-payés, mais que ces systèmes n'étaient pas utilisés efficacement.

Au cours de la période de cinq ans examinée (du 1er janvier 2015 au 31 mai 2020), la Section des audits et des enquêtes du ministère a chiffré à plus d'un million de dollars le montant surfacturé, mais sur cette somme, seuls 10 822 \$ (soit environ 1 %) ont été recouvrés. Le rapport indique que, au lieu de recouvrer les trop-payés, le ministère se concentre sur la sensibilisation des médecins pour réduire les surfacturations futures, bien qu'il ne soit pas certain que cette approche fonctionne.

Nous avons également constaté que le ministère n'avait pas mis en place de processus fondé sur les risques pour sélectionner les médecins à auditer. Pour effectuer cette sélection, la Section des audits et des enquêtes utilise une approche aléatoire au lieu de faire appel à une méthode fondée sur le risque qui renforcerait l'efficacité de ses ressources en personnel. Au cours des cinq années visées, moins

de 4 % des plus de 3 000 médecins rémunérés à l'acte au Manitoba ont été audités, ce qui représente moins de deux audits par mois.

De plus, l'audit a révélé que le personnel du ministère n'avait pas reçu de formation sur le processus de rémunération à l'acte. Ce rapport
comprend six
recommandations. À la
date de notre dernier suivi,
à l'automne 2024, cinq des
recommandations avaient
été mises en œuvre ou
résolues d'une
autre façon.

Préparation aux éclosions de maladies animales (janvier 2021)

Le secteur de l'agriculture est un moteur économique clé au Manitoba. Il génère des milliers d'emplois ainsi que des milliards de dollars en revenus annuels. Si une maladie animale venait perturber l'industrie agricole, cela pourrait avoir des conséquences désastreuses pour le Manitoba.

Cet audit a évalué si le ministère de l'Agriculture et du Développement des ressources (le ministère) était préparé à une situation d'urgence liée aux maladies animales (également appelée « urgence zoosanitaire »).

L'audit a conclu que la Province avait pris des mesures pour prévenir les urgences zoosanitaires, mais que les efforts de

préparation étaient insuffisants. Plus précisément, le ministère a répertorié les maladies, connues et émergentes, représentant un risque élevé pour le Manitoba, mais il n'a pas documenté les évaluations des risques étayant la hiérarchisation de ces maladies.

Aucun plan d'intervention n'a été adopté pour la plupart des maladies d'intérêt. De ce fait, le ministère n'a pas déterminé les équipements, les fournitures et les personnels qui seraient nécessaires pour intervenir dans le cadre d'une urgence.

L'audit a également constaté que le Manitoba disposait d'un système de traçabilité du bétail pour suivre les déplacements et l'emplacement des animaux, mais que des améliorations devraient y être apportées.

Par ailleurs, l'audit a constaté que, même si les activités de prévention sont prévues par la législation, de nombreux règlements d'application requis manquent encore.

Le rapport souligne que le ministère accorde une attention limitée au rétablissement après une urgence zoosanitaire. Vérificateur général
MANITORA

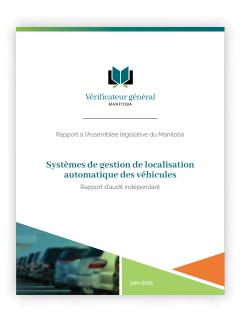
Rapport à l'Assemblée législative du Manitoba

Préparation aux éclosions de maladies animales
Rapport d'audit indépendant



Systèmes de gestion de localisation automatique des véhicules (juin 2021)

L'Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux (VEMA) du Manitoba a installé des dispositifs de localisation automatique des véhicules (LAV) dans des véhicules légers gouvernementaux afin de réaliser des gains d'efficience opérationnelle et financière. On s'attendait à ce que ces gains d'efficience soient obtenus par l'amélioration du comportement des conducteurs, plus particulièrement par la réduction de la période de marche au ralenti, des excès de vitesse et de l'utilisation non approuvée des véhicules après les heures normales de travail.



Ce rapport
d'audit comprend
14 recommandations.
À la date de notre
dernier rapport de suivi, à
l'automne 2023, sept des
recommandations avaient
été mises en œuvre ou
résolues d'une
autre façon.

Cet audit a conclu que les fonctionnaires n'utilisaient pas les données sur la LAV pour optimiser l'efficience opérationnelle et financière des véhicules légers gouvernementaux.

De ce fait, le gouvernement passe à côté d'occasions de réduire les coûts, d'accroître la sécurité et, ce faisant, de réduire les émissions de gaz à effet de serre par la diminution de la consommation de carburant et une meilleure conduite.



Enquête sur Main Street Projec (juin 2021)

Le présent rapport d'audit spécial concernant Main Street Project découle d'une demande présentée en vertu de l'article 16 de la Loi sur le vérificateur général. Le ministre des Finances nous a demandé de mener un examen judiciaire concernant des irrégularités alléguées au sein de cet organisme à but non lucratif.

L'enquête a confirmé la véracité de plusieurs des allégations : l'utilisation des cartes de crédit n'était pas conforme à la politique en vigueur, des demandes inappropriées de paiement de frais de déplacement avaient été faites et l'ancien directeur général avait présenté des notes de frais à deux organismes bailleurs de fonds pour les mêmes coûts.

Les autres allégations étaient partiellement fondées ou non fondées.

Vérificateur général

MANITOBA

Rapport à l'Assemblée législative du Manitoba

Enquête sur Main Street Project

Rapport d'audit indépendant

Une surveillance insuffisante de l'ancien directeur général par le conseil d'administration et la faiblesse des politiques et pratiques administratives créaient un milieu de travail propice à de tels incidents.

L'examen a conclu que le conseil d'administration n'avait pas fait preuve d'une diligence

raisonnable suffisante avant de pourvoir le poste de directeur général.
Le rapport souligne également que certaines des recommandations faites par l'Office régional de la santé de Winnipeg dans un rapport d'audit interne de 2013 n'avaient pas été mises en œuvre.

Ce rapport d'audit comprend 12 recommandations.
À la date de notre suivi, à l'automne 2023, les 12 recommandations avaient été mises en œuvre ou résolues d'une autre façon.

Rapports d'enquête (août 2021)

Tout au long de l'année, des particuliers, des fonctionnaires et des membres de l'Assemblée législative portent des préoccupations à notre attention. L'information que nous recevons peut être utilisée de différentes manières. Elle peut par exemple nous être utile dans le cadre d'un audit en cours, nous aider à identifier les entités et les programmes que nous pourrions auditer à l'avenir ou encore nous inciter à procéder à un examen plus limité de l'information au lieu de mener un audit complet.

Ce volume compile les résultats de trois examens de portée limitée qui découlaient de préoccupations reçues d'intervenants au moyen de notre ligne téléphonique prévue à cet effet.





Programme d'indemnisation pour dommages attribuables aux inondations artificielles du barrage de Shellmouth

L'examen intitulé *Programme d'indemnisation pour dommages attribuables aux inondations artificielles du barrage de Shellmouth* a établi que certains propriétaires fonciers ont dû attendre plus de 3 000 jours avant de recevoir une indemnisation. Le rapport indique également que, dans certains cas, les responsables n'avaient pas inspecté les dommages liés aux inondations, que des renseignements manquaient dans les dossiers de demande d'indemnisation et que les communications avec les personnes touchées par les inondations étaient insuffisantes.

Ce rapport
comprend cinq
recommandations.
À la date de notre dernier
rapport de suivi, à l'automne
2023, aucune des
recommandations n'avait
été mise en œuvre
ou résolue.

Ville de Winnipeg : Vente de l'aréna Vimy

L'examen intitulé *Vente de l'aréna Vimy* a conclu que la Ville de Winnipeg n'avait pas respecté ses politiques internes sur la procédure à suivre pour la vente de biens excédentaires. Le rapport constate que les parties intéressées n'ont pas eu une occasion équitable de présenter des propositions pour l'achat de l'aréna Vimy. L'examen a établi qu'une partie avait bénéficié de l'accès au site et d'information sur le bien et le processus d'achat, alors que d'autres parties n'y avaient pas eu accès.



Sociétés de développement des collectivités

L'examen intitulé Sociétés de développement des collectivités a établi que les conseils municipaux ne recevaient pas suffisamment d'information financière de leurs sociétés de développement.

Le rapport a aussi relevé que le public n'avait pas accès à une grande partie de l'information sur les recettes et les dépenses des sociétés de développement.

Ce rapport comprend cing recommandations. À la date de notre dernier suivi, à l'automne 2023, une recommandation avait été mise en œuvre ou résolue

d'une autre façon.

Les Manitobains qui soupçonnent une mauvaise utilisation des biens publics sont invités à utiliser notre ligne mise en place pour recevoir leurs préoccupations, par courriel (citizen.concerns@oag.mb.ca) ou par téléphone (204 945-3351). Tous les renseignements fournis sont traités de manière confidentielle.



Vieillissement des systèmes d'information (mars 2022)

La province du Manitoba a recours à des systèmes d'information pour offrir une large gamme de services à la population, notamment des possibilités d'inscription ou d'enregistrement en ligne, des demandes dans le cadre de programmes et des paiements.

Cet audit visait à déterminer si la Province du Manitoba décelait et gérait les risques associés à l'utilisation de systèmes d'information vieillissants.

Les systèmes d'information comprennent le matériel et les logiciels utilisés pour la collecte, le traitement, le stockage et la diffusion de renseignements. Les serveurs,

les pare-feu, les commutateurs et les routeurs sont des exemples de matériel informatique. Les logiciels sont les programmes qui fonctionnent sur ces appareils.

L'audit a conclu que la Province du Manitoba (la Province) ne détectait pas et ne gérait pas adéquatement les risques relatifs aux systèmes d'information vieillissants. La détection et la gestion de ces risques réduiraient les menaces de pannes de système prolongées, de baisse de leur fiabilité et de vulnérabilités en matière de sécurité.

Plus précisément, l'audit a mené aux conclusions suivantes :

Ce rapport comprend
huit recommandations
visant à aider la Province
à améliorer son processus
d'évaluation des risques et à réduire
la probabilité de conséquences
négatives touchant les systèmes. À
la date de notre dernier rapport de
suivi, à l'automne 2024, cinq des
recommandations avaient été
mises en œuvre ou résolues
d'une autre façon.

- L'inventaire des systèmes d'information de la Province est incomplet et inexact.
- Le processus d'analyse et de signalement des risques liés aux systèmes vieillissants est inadéquat.
- Il y a un manque de pratiques en place pour surveiller les cotes de risque des systèmes vieillissants, et les réponses à ces risques ne sont pas bien définies.



Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12e année (avril 2022)

Cet audit découle des efforts de dialogue que le Bureau du vérificateur général du Manitoba a entrepris pour connaître les conséquences que la COVID-19 avait sur les Manitobains.

Cet audit a évalué si le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance (le ministère) était bien préparé à répondre à la pandémie de COVID-19 et s'il était intervenu efficacement.

recommandation avait été mise en œuvre ou résolue d'une autre façon.



L'audit a révélé qu'il n'existait aucun plan d'urgence coordonné pour le système scolaire de la maternelle à la 12e année. Cela signifie que le ministère n'avait pas anticipé les risques pour le système scolaire, n'avait pas pris en compte la continuité de l'enseignement pour l'ensemble du système et n'était pas préparé à la transition vers l'éducation à distance.

Malgré l'absence de plan d'urgence coordonné, l'audit a révélé que le ministère avait réagi rapidement dès qu'il était devenu évident que la pandémie aurait des répercussions sur le fonctionnement normal du système scolaire.

L'audit a également révélé que le ministère n'avait pas encore entamé d'efforts de rétablissement faisant suite à la pandémie. Selon le Ce rapport rapport, le ministère devait commencer à travailler avec les comprend huit écoles et les divisions scolaires afin d'élaborer et de mettre recommandations visant à en œuvre des plans pour faire face à ces répercussions aider la province à faire face et prendre des mesures pour garantir que les lacunes aux répercussions à long terme passées, telles que le manque d'accès à Internet ou à la de la pandémie de COVID-19 et à se préparer à une future pandémie ou technologie, soient atténuées à l'avenir, mais cela n'a pas à une situation d'urgence similaire. été fait pendant la période d'audit. À la date de notre dernier rapport de suivi, à l'automne 2024, une

Mise en œuvre de la Loi sur la réconciliation par le Manitoba (avril 2022)

En 2016, le gouvernement du Manitoba a adopté *la Loi sur la réconciliation*, qui fait état de la détermination du gouvernement à faire progresser la réconciliation. Par l'audit en question, nous souhaitions évaluer si la Province respectait bien les engagements qu'elle avait pris en vertu de cette loi.

L'audit a montré que le gouvernement n'a pas élaboré de stratégie pour la réconciliation, alors que la Loi le stipulait.

De plus, l'audit a révélé que les efforts de réconciliation n'étaient pas coordonnés au sein du gouvernement et qu'aucune orientation n'avait été transmise aux ministères. Vérificateur général

MANITOBA

Rapport à l'Assemblée législative du Manitoba

Mise en œuvre de la Loi sur la réconciliation par le Manitoba

Rapport d'audit indépendant

En vertu de la Loi, les membres du cabinet doivent faire la promotion, par l'entremise des ministères qu'ils dirigent et de l'ensemble du gouvernement, des mesures visant à faire progresser la réconciliation. Parmi les cinq ministères évalués dans notre audit, nous avons constaté que seul celui de la Réconciliation avec les peuples autochtones et des Relations avec le Nord avait mentionné dans sa dernière lettre de mandat des mentions tangibles d'actions visant un progrès vers la réconciliation.



Accès privilégiés aux systèmes d'information (octobre 2022)

Les systèmes d'information aident la Province du Manitoba (la Province) à offrir un éventail de services, notamment en matière de soins de santé, de possibilités d'inscription ou d'enregistrement en ligne, de demandes à des programmes provinciaux et du traitement de paiements. Ces systèmes renferment une grande quantité de renseignements personnels, du domaine de la santé et sur les entreprises, ce qui en fait des cibles pour les auteurs de cybermenaces.

Nous avons examiné les contrôles en place pour gérer les droits d'accès privilégiés aux systèmes d'information au sein du ministère du Travail, de la Protection du consommateur et des Services gouvernementaux, ainsi que de Soins communs.

Rapport à l'Assemblée législative du Manitoba Accès privilégiés aux systèmes d'information Rapport d'audit indépendant

Des contrôles adéquats sont nécessaires pour garantir que seuls les utilisateurs autorisés disposent d'un accès privilégié à ces systèmes, leur permettant de modifier les privilèges des utilisateurs, de changer la configuration des systèmes et de modifier les paramètres de sécurité.

Sans ces contrôles appropriés, il y a plus de risques que les auteurs de cybermenaces puissent obtenir un accès privilégié, entraînant des vols de données, des perturbations des opérations, des pannes de système et des pertes financières.



Déploiement des vaccins contre la COVID-19 au Manitoba (avril 2023)

La mise au point de vaccins efficaces contre la COVID-19 a marqué un tournant décisif dans le ralentissement de la transmission du virus à l'origine d'une pandémie mondiale.

Le gouvernement du Manitoba a géré efficacement la campagne de vaccination contre la COVID-19, mais de meilleurs outils et pratiques auraient pu contribuer à améliorer ces efforts.

Un système électronique plus solide aurait permis de réduire les risques associés à l'utilisation des méthodes sur support papier. De telles méthodes ont parfois été utilisées pendant la campagne de vaccination afin de recueillir des données sur le consentement et sur la vaccination. Cela a généré des centaines de milliers de formulaires papier, dont le contenu a dû être saisi manuellement dans les systèmes électroniques.





Services de traitement des dépendances au Manitoba (juillet 2023)

La consommation de substances psychoactives et les dépendances peuvent avoir des effets dévastateurs sur les personnes directement touchées et leur entourage.

Dans le cadre de cet audit, nous avons cherché à déterminer si les Manitobains avaient accès à des services adéquats de traitement des dépendances au moment où ils en avaient besoin. Nous avons conclu que, souvent, la capacité ne satisfaisait pas la demande en services de traitement des dépendances au Manitoba et que, de ce fait, les gens devaient attendre longtemps. Ces problèmes étaient amplifiés dans les zones rurales et dans le Nord.



Nous avons également constaté qu'il n'existait pas de tableau complet, à l'échelle du système, des services de traitement des dépendances au Manitoba. En effet, la prestation des services de traitement des dépendances est décentralisée, les dossiers sont encore largement sur papier et la collecte des données se fait de manière compartimentée.

Pour certaines personnes, le rétablissement peut durer toute la vie. Le traitement des dépendances doit faire partie d'un continuum de soins permanent favorisant le rétablissement. Cet audit a permis de constater que le continuum de

soins au Manitoba n'est pas suffisamment coordonné. Les différents fournisseurs de services – qu'il s'agisse de ceux du système public ou des organismes à but non lucratif et des prestataires privés – doivent travailler ensemble et se coordonner pour fournir des traitements et des soins aux personnes souffrant de dépendances, quelle que soit la structure du système de santé.

Ce rapport comprend 15 recommandations.



Efficacité des services judiciaires à la Cour provinciale du Manitoba (juillet 2023)

La séparation des pouvoirs entre les différentes branches de gouvernement – l'Assemblée législative, les ministères gouvernementaux et les tribunaux – assure un équilibre entre le pouvoir et l'indépendance au Manitoba. La collaboration entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif est essentielle au maintien des principes démocratiques, au respect de la primauté du droit et à l'efficacité de la gouvernance. Les bonnes relations de travail font partie intégrante de cette collaboration, mais leur maintien doit être soutenu par des politiques, des ententes et des pratiques solides.

Vérificateur général
MANITOBA

Rapport à l'Assemblée législative du Manitoba

Efficacité des services judiciaires à la Cour provinciale du Manitoba

Rapport d'audit indépendant

Nous voulions déterminer si le ministère de la Justice gérait efficacement les services judiciaires fournis à la Cour provinciale du Manitoba.

Nous avons conclu que le ministère de la Justice ne gérait pas efficacement la prestation des services judiciaires fournis à la Cour provinciale. Nous avons constaté que, dans certains domaines clés, le soutien apporté par le ministère pouvait être amélioré et rendu plus efficace.

Ce rapport d'audit relève des lacunes technologiques importantes et une dépendance disproportionnée aux systèmes à support papier. Des pénuries considérables de personnel pour les postes qui soutiennent la Cour provinciale ont également été constatées.

Nous avons aussi noté que les risques et les répercussions observés tout au long de l'audit étaient beaucoup plus élevés dans le Nord du Manitoba. Ce rapport comprend sept recommandations.



Enquête sur l'Office de protection des personnes recevant des soins (juillet 2023)

L'Office de protection des personnes recevant des soins (l'Office) joue un rôle essentiel dans la protection des Manitobains et Manitobaines vulnérables puisqu'il reçoit et examine les signalements de cas présumés de mauvais traitements et de négligence dans les établissements de soins de santé.

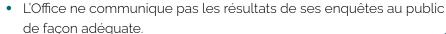
Nous avons reçu de nombreuses allégations concernant l'Office par l'entremise de notre ligne d'assistance téléphonique dédiée aux préoccupations des citoyens. Nous avons donc ouvert une enquête sur ces allégations et confirmé l'existence de graves problèmes systémiques.



Ces problèmes compromettent la capacité de l'Office à produire des résultats d'enquête significatifs en vue d'aider à protéger les Manitobains et Manitobaines vulnérables recevant des soins.

Nous avons constaté que :

- L'Office a conclu à des « allégations de mauvais traitements non fondées »
 dans des cas où des personnes vulnérables avaient été frappées ou victimes
 d'agression sexuelle.
- Des victimes ont attendu plus de trois ans avant que des enquêtes soient ouvertes.





Archives du Manitoba : Préservation des collections et accès aux documents

(février 2024)

Les Archives du Manitoba sont responsables de la conservation et de la préservation des documents importants liés au Manitoba et à son histoire. Lorsque les documents ne sont pas identifiés ou correctement protégés et préservés, l'information qu'ils renferment peut être définitivement perdue pour les générations à venir.

Nous avons constaté que les Archives du Manitoba s'acquittent en partie des responsabilités que leur confère la loi, mais pourraient faire davantage d'efforts pour s'assurer de la protection et de la préservation des documents qui leur sont confiés. Nous avons également constaté que les Archives n'ont pas la capacité d'acquérir, de protéger et de préserver les documents numériques ni d'y donner accès. Ces documents sont conservés par les ministères et les organismes gouvernementaux.





Gestion de la sécurité des TI en lien avec l'accès à distance (mars 2024)

La pandémie de COVID-19 a transformé la structure des milieux de travail traditionnels. Les employés d'une panoplie de secteurs ont appris à travailler à distance ou à diviser leur temps entre la maison et le bureau. Et ils peuvent le faire grâce aux avancées technologiques, qui ont fait naître de nouvelles manières d'échanger de l'information et de collaborer à distance.

Lors de cet audit, nous avons constaté que la Province du Manitoba gère les risques à la sécurité informatique liés au télétravail, mais que des améliorations s'imposent.

Les principales constatations sont les suivantes :

- La Province recourt au chiffrement pour protéger les données, mais certains paramètres pourraient être renforcés.
- Environ 30 % des employés provinciaux n'ont pas suivi la formation obligatoire de sensibilisation à la sécurité.
- Les politiques et les procédures de sécurité pour le télétravail sont désuètes.
- Les dispositifs utilisés pour le télétravail sont authentifiés, les correctifs nécessaires y sont appliqués et les problèmes de sécurité sont relevés et atténués rapidement.

Ce rapport comprend trois recommandations pour une meilleure gestion des risques à la sécurité informatique liés





Les systèmes d'information du secteur public sont essentiels pour la prestation de services aux Manitobains. Ces systèmes contiennent une multitude de données, y compris des renseignements personnels et d'autres informations sensibles. Ces systèmes sont de plus en plus exposés aux cyberattaques, notamment aux rançongiciels et au vol de données.

Nous voulions déterminer si Soins communs dispose d'un processus permettant de répondre rapidement aux incidents de cybersécurité et d'en minimiser l'impact sur les opérations de santé et la perte de données. Nous avons constaté que le processus mis en place par Soins communs nécessitait davantage de travail.

Soins communs doit effectuer des exercices pour tester son plan de réponse aux incidents de cybersécurité, améliorer la formation et achever son plan de communication externe.





Préparation à la réinsertion sociale des personnes incarcérées (mars 2025)

Une réinsertion sociale réussie est essentielle, car elle favorise la sécurité du public et donne aux personnes incarcérées de meilleures chances de mener une belle vie.

La Division des services correctionnels a un mandat composé de deux volets : assurer la sécurité des adultes en détention et les préparer à réintégrer la collectivité à leur sortie de détention.

L'audit a conclu que les interventions à l'intention des personnes incarcérées — programmes de groupe, formation, possibilités d'emploi, etc. — étaient limitées et ne concordaient souvent pas avec les besoins recensés de ces personnes. Cela signifie que celles-ci pourraient ne pas obtenir l'aide nécessaire pour surmonter les difficultés qui les ont menées à enfreindre la loi.

De plus, l'audit a révélé peu de données factuelles montrant que les détenus sont orientés vers des ressources externes pendant leur incarcération. Ces ressources sont importantes dans l'accompagnement de ces personnes à leur sortie, notamment en facilitant la recherche d'un logement et l'accès aux services de traitement des dépendances.



Ce rapport comprend
10 recommandations
visant à aider la Division
des services correctionnels à
mieux préparer les personnes
incarcérées à réintégrer



Rapport d'enquête – Municipalités du Manitoba et ministère des Relations avec les municipalités et le Nord (août 2025)

Le vérificateur général a examiné des allégations d'actes répréhensibles formulées à l'encontre de plusieurs municipalités du Manitoba, ainsi que le rôle du gouvernement provincial dans la surveillance des activités municipales.

Incident de cybersécurité :

Entre le 19 décembre 2019 et le 5 janvier 2020, des retraits non autorisés pour un total de plus de 472 000 \$ ont été effectués sur un compte détenu par la municipalité de Westlake-Gladstone.



Le vérificateur général a conclu que la municipalité n'avait pas fait enquête sur la cause profonde de l'incident de cybersécurité, manquant ainsi une occasion très importante de comprendre comment s'était produit l'incident et comment prévenir les infractions futures.

Allégations municipales :

Dans son rapport, le vérificateur général a examiné des allégations d'actes répréhensibles formulées à l'encontre de six municipalités. Ces allégations ont été portées à son attention par des signalements du public et des informations transmises par le ministère des Relations avec les municipalités et le Nord (le ministère). Le vérificateur général a conclu que trois des allégations étaient au moins partiellement fondées.

Surveillance ministérielle :

Le vérificateur général a constaté l'absence, au ministère, d'un mécanisme de surveillance complet pour donner suite aux plaintes à l'égard des municipalités, surveiller la manière dont les subventions du gouvernement provincial sont utilisées et examiner les renseignements financiers présentés.

Ce rapport comprend 5 recommandations à l'intention du ministère pour améliorer la surveillance gouvernementale.

Audits des comptes publics et d'autres états financiers

(publiés en décembre 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)

Chaque année en décembre, nous publions un rapport présentant un aperçu de nos travaux d'audit des états financiers pour l'année. Dans le rapport de 2024, nous avons noté que l'exercice clos le 31 mars 2024 était la septième année consécutive où nous émettions une opinion avec réserve sur les états financiers sommaires de la Province du Manitoba. Ces états financiers, parfois appelés « comptes publics », sont les états financiers consolidés de la Province du Manitoba (la Province). Une réserve est un avertissement aux utilisateurs des états financiers que certains des renseignements présentés pourraient ne pas être fiables.

Au fil des cinq rapports, nous avons constaté un nombre croissant de faiblesses dans la préparation des états financiers de la Province et dans son environnement de contrôle. L'environnement de contrôle est l'ensemble des normes, structures et processus financiers ainsi que des attitudes et des compétences qui sous-tendent la mise en œuvre des contrôles financiers internes.

En 2024, nous avons relevé un nombre sans précédent d'erreurs qui ont dû être corrigées par la Province au cours de l'audit. Bon nombre de ces problèmes étaient liés aux processus utilisés par la Province pour consolider dans les états financiers sommaires l'information financière provenant des ministères et d'autres entités du secteur public. La Province peut éviter de tels problèmes en renforçant sa capacité de produire de l'information financière fiable ainsi que ses contrôles internes.



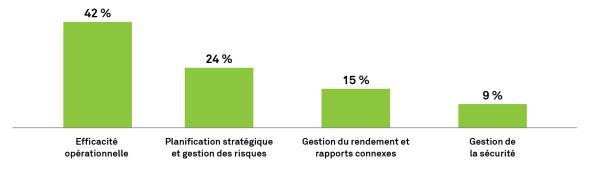


Thèmes relevés dans les recommandations émises ces cinq dernières années

Les 21 rapports que nous avons publiés de septembre 2020 à août 2025 contiennent 205 recommandations, dont 90 % concernent l'un des quatre thèmes suivants :

- Efficacité opérationnelle (42 %).
- Planification stratégique et gestion des risques (24 %).
- Gestion du rendement et rapports connexes (15 %).
- Gestion de la sécurité (9 %).

Les 10 % restant concernent l'efficience opérationnelle (6 %) et la documentation (4 %).



Efficacité opérationnelle : Ces recommandations se concentrent sur les mesures à prendre pour réaliser au mieux le mandat ou les objectifs de l'organisation. Par exemple, dans notre rapport intitulé *Surveillance provinciale de la salubrité de l'eau potable*, nous avons recommandé au ministère responsable d'élaborer un processus d'inspection plus approfondi.

Planification stratégique et gestion des risques : Ces recommandations concernent la définition d'objectifs à long terme et des mesures à prendre pour les atteindre, et/ou l'évaluation des risques auxquels l'organisation est confrontée et l'atténuation de ces risques. Par exemple, dans notre rapport intitulé *Efficacité des services judiciaires à la Cour provinciale du Manitoba*, nous avons recommandé au ministère responsable d'élaborer une stratégie officielle de réduction de l'arriéré et des retards.

Gestion du rendement et rapports connexes : Ces recommandations se concentrent sur le suivi, l'évaluation et la communication des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs organisationnels afin d'améliorer les résultats et la responsabilisation. Par exemple, dans notre rapport intitulé *Services de traitement des dépendances au Manitoba*, nous avons recommandé au ministère responsable de mesurer l'efficacité de ses services en établissant des objectifs et en comparant les résultats réels avec ces objectifs.

Gestion de la sécurité : Ces recommandations concernent la protection des actifs d'une organisation, tant numériques que physiques, par l'application de politiques, de procédures et de technologies qui empêchent tout accès non autorisé, tout dommage ou toute perturbation. Par exemple, dans notre rapport intitulé *Bureau de l'état civil*, nous avons recommandé que l'organisme limite à son personnel autorisé l'accès aux aires de travail.



Résultats obtenus au cours des cinq dernières années

Au cours des cinq dernières années, nous avons réalisé des progrès dans un certain nombre d'initiatives tout en accomplissant notre travail auprès de l'Assemblée législative. Nous avons :

- considérablement accru notre utilisation de l'analyse de données;
- amélioré nos pratiques en matière de sécurité des technologies de l'information;
- révisé la répartition de notre portefeuille d'audits des états financiers;
- élargi notre portée grâce à l'utilisation de moyens nouveaux et améliorés de communication avec les intervenants.

Analyse de données

Au cours des cinq dernières années, nous avons considérablement accru notre utilisation de l'analyse de données dans nos audits des états financiers et nos audits de gestion. Nous disposons désormais d'un analyste de données à temps plein qui aide les auditeurs de l'ensemble du Bureau à définir les données requises et à utiliser des outils d'analyse, de modélisation et de visualisation pour générer des graphiques et des rapports.

Notre analyste de données a également dispensé une formation aux membres du personnel afin d'améliorer leur compréhension des concepts et des outils d'analyse de données. Grâce à une collaboration et à une formation continues, nous veillons à faire évoluer nos processus et améliorerons nos procédures d'audit et nos capacités d'analyse.

Pratiques en matière de sécurité



Ces dernières années, nous avons apporté plusieurs améliorations pour mettre en œuvre de nouvelles technologies visant à optimiser nos opérations, moderniser les équipements que nous utilisons et apporter les modifications nécessaires pour nous aligner sur les cadres généralement acceptés, tels que les contrôles du Center for Internet Security (CIS).

Les principaux changements apportés ces cinq dernières années comprennent la mise en œuvre des moyens suivants :

- une formation obligatoire de sensibilisation à la sécurité offerte régulièrement à l'ensemble du personnel;
- contrôles de sécurité techniques (p. ex., détection et prévention des intrusions, détection et intervention élargies, passerelle Internet sécurisée, accès à distance à vérification systématique, mots de passe complexes, authentification à facteurs multiples et politiques d'accès conditionnel);
- tests de pénétration internes et externes réguliers.

Notre portefeuille d'audits des états financiers

Pendant de nombreuses années, notre portefeuille d'audits des états financiers est resté pratiquement inchangé, car la législation limite notre capacité à choisir les audits à effectuer, ce qui pèse sur notre aptitude à optimiser la valeur des services que nous offrons à l'Assemblée législative. Toutefois, nous avons pu ajouter récemment deux nouveaux audits importants à ce portefeuille pour l'exercice clos le 31 mars 2025 : ceux de l'Office régional de la santé de Winnipeg et de Soins communs. La prise en charge de ces nouveaux audits des états financiers nous permettra d'en savoir plus sur les organisations relevant de notre univers d'audit et éclairera la sélection des futurs audits.

Communication

Ces cinq dernières années, pour mieux faire connaître notre travail, nous avons entrepris de créer régulièrement des vidéos pour accompagner la publication des rapports (afin d'atteindre les auditoires qui préfèrent les médias visuels). Récemment, nous avons aussi optimisé nos rapports et notre site Web pour les rendre plus accessibles et dans l'ensemble plus lisibles, ce qui, à long terme, élargira notre portée.





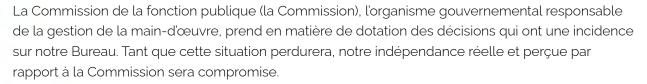
Perspectives pour les cinq prochaines années – domaines à privilégier

Tel qu'indiqué dans la section précédente, nous avons réalisé des progrès dans le renforcement de nos activités ces cinq dernières années. Dans un souci d'amélioration continue, nous nous concentrerons sur les points suivants au cours des cinq prochaines années :

- Renforcer notre indépendance.
- Accroître l'incidence de notre travail.
- Renforcer notre influence.
- Veiller à l'amélioration continue.

Renforcer notre indépendance

Dans la section **QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS**, nous avons souligné que l'indépendance est la pierre angulaire de l'audit législatif. Elle nous permet de rendre compte de nos constatations et de ce que nous estimons être des conclusions justes, même si le gouvernement ou l'organisme gouvernemental en question est en désaccord avec nos conclusions ou recommandations.



À l'avenir, nous devrons continuer à travailler à l'amélioration de nos relations avec les représentants du gouvernement. En renforçant ces relations, nous augmenterons les chances que nos préoccupations soient comprises et prises en compte. Cela nous aidera à faire avancer les discussions sur un protocole d'entente entre notre Bureau et la Commission. Idéalement, un tel protocole d'entente nous donnera l'indépendance totale dont nous avons besoin et nous permettra de prendre en toute autonomie les décisions relatives à la structure organisationnelle de notre Bureau.

Accroître l'incidence de notre travail

Pour rester pertinents aux yeux de l'Assemblée législative (et, en fin de compte, des Manitobains), nous devons continuer à nous concentrer sur l'incidence du travail que nous réalisons. Pour ce faire, nous devrons recueillir des renseignements et effectuer des analyses afin d'orienter les travaux discrétionnaires que nous choisissons d'entreprendre, de manière à ce qu'ils aient le plus d'effet possible.

Nous continuerons d'élargir nos activités de sensibilisation auprès des intervenants. Le fait d'entrer en contact avec un plus grand nombre de parties intéressées nous permettra d'améliorer notre connaissance de l'univers de l'audit et de ce que les Manitobains considèrent comme des audits percutants. Nous envisagerons également d'interroger directement le public sur ses domaines d'intérêt afin d'éclairer notre travail.

Nous continuerons de trouver des moyens créatifs d'élargir l'applicabilité de nos audits afin que le travail effectué sur un organisme précis puisse être appliqué à d'autres organisations.

Renforcer notre influence

Bien que nous ayons continué à produire des travaux percutants dans des domaines importants, nous pourrions faire davantage pour veiller à ce que le public comprenne bien notre rôle et nos activités.

La baisse de confiance du public envers les gouvernements et la généralisation de la désinformation renforcent la nécessité d'une voix indépendante et fiable comme la nôtre. Il nous faut donc continuer d'être perçus comme une source de vérité. Pour ce faire, nous devrons explorer une stratégie plus détaillée afin de communiquer avec le public.

Nous devons également continuer de fournir un accès facile et pertinent à l'information et aux rapports que nous produisons.

Veiller à l'amélioration continue

Notre Bureau est composé de professionnels et emploie environ 55 personnes. La plupart des auditeurs sont des comptables professionnels agréés, et certains membres du personnel détiennent d'autres certifications. Notre personnel qualifié nous permet de nous acquitter de notre mandat auprès de l'Assemblée législative. Par conséquent, l'une de nos principales priorités stratégiques consiste à maintenir une main-d'œuvre engagée, talentueuse et productive.

Nous nous considérons comme un bureau de formation, en particulier pour les auditeurs d'états financiers. Nous sommes un bureau de formation préapprouvé dans le cadre du Programme de formation professionnelle (PFP) des Comptables professionnels agréés (CPA). Nous encourageons les membres du personnel à obtenir leur titre de CPA et les soutenons tout au long de ce processus. Nous continuerons de rechercher d'autres moyens novateurs de soutenir nos étudiants.

Nous nous engageons également à aider le personnel à améliorer continuellement ses compétences professionnelles, au-delà de l'obtention du titre de CPA.

Compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement dans lequel nous vivons, nous devrons à l'avenir nous concentrer sur le renforcement des capacités de notre main-d'œuvre afin d'être prêts à faire face à l'avenir. Nous devrons veiller à ce que notre équipe soit compétente sur le plan technologique et hautement adaptable. Le fait de nous concentrer sur cet objectif et de maintenir une culture de haut niveau et de professionnalisme nous aidera à conserver une main-d'œuvre engagée afin de continuer de fournir des produits de qualité et percutants.



Perspectives pour les cinq prochaines années – planification de l'avenir

Afin d'aligner nos plans sur les domaines clés identifiés dans la section précédente, nous avons lancé un processus de planification stratégique au printemps 2025. Au cours de ce processus, nous avons examiné les risques critiques que nous devons gérer et établi des priorités stratégiques pour y faire face. Au début de l'exercice 2025-2026, nous avons présenté un nouveau plan stratégique pour les exercices 2026 à 2028. Ce plan servira de feuille de route pour notre planification et nos activités futures.

Priorités stratégiques

Notre nouveau plan stratégique établit trois priorités stratégiques. Pour chacune de ces priorités, nous définissons les stratégies clés suivantes à l'appui :

Priorité stratégique 1 - Un travail qui compte

- Réaliser les audits d'états financiers de haute qualité qui apportent une valeur ajoutée aux entités auditées et à l'Assemblée législative.
- Fournir à l'Assemblée législative des rapports utiles et en temps opportun au sujet des audits de gestion, des enquêtes et des autres projets.
- Contribuer à la responsabilité du secteur public et apporter des améliorations au moyen de nos audits et de nos autres travaux.
- Sensibiliser le public à notre travail.
- Exercer notre travail conformément aux normes professionnelles et de qualité.

Priorité stratégique 2 - Développement de la main-d'œuvre

- Attirer et conserver une main-d'œuvre engagée, talentueuse et productive, et assurer son perfectionnement.
- Favoriser un milieu de travail positif et inclusif.
- Soutenir une culture de responsabilité menant à une amélioration du rendement et de l'engagement.

Priorité stratégique 3 - Innovation et amélioration continue

- Essayer de nouvelles façons de faire les choses et rechercher des possibilités d'amélioration.
- Tirer parti de la technologie pour améliorer les processus et les résultats d'audit.
- Recourir à des experts externes pour compléter nos connaissances.